



INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

ACTIVITÉ DE TRAVAIL

L'équipement de protection individuelle (ÉPI) est l'équipement ou les vêtements portés pour minimiser l'exposition aux dangers dans le lieu de travail. L'ÉPI n'élimine ni réduit les dangers du lieu de travail, il ne fait que réduire le risque d'exposition au danger. Et ce qui est le plus important, les ÉPI ne fonctionnent que si vous les utilisez!

CONTEXTE

Les dangers existent dans chaque lieu de travail. Le contrôle d'un danger à la source doit être le premier choix de protection parce que cette méthode l'éliminera complètement du lieu de travail. Quand l'élimination n'est pas possible, essayez la substitution du matériel avec quelque chose qui n'est pas dangereux, l'isolement des dangers, l'ajout de dispositifs de sécurité à l'équipement existant, le remaniement des processus de travail, ou l'achat d'un nouvel équipement. Quand on ne peut ni éliminer ni contrôler le danger de manière adéquate, l'équipement de protection individuelle représente la dernière ligne de défense si le processus de travail doit continuer.

Points clés

Nous avons des Pratiques normales d'exploitation pour chaque tâche dans notre ferme et pour l'usage possible de l'équipement de protection individuelle.

Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision—Vous pouvez les trouver :

_____.

Les employeurs sont responsables de la sélection, la fourniture et l'ajustement des ÉPI appropriés dans le lieu de travail. Les employeurs doivent aussi s'assurer que les employés (vous) sont formés pour utiliser, entretenir et entreposer correctement les ÉPI.

L'entretien correct exige le respect des instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entreposage.

Les employés (vous) doivent :

- recevoir une formation pratique sur l'ajustement, l'utilisation et l'entreposage des ÉPI assignés.
- comprendre les limites des ÉPI et savoir ce qu'il faut faire en cas d'exposition ou de défaillance d'un dispositif (p. ex. comment utiliser les douches d'urgence, les bassins oculaires, les premiers soins, etc).
- comprendre quand on doit jeter ou remplacer un ÉPI (p. ex. à la fin du quart, toutes les heures).
- signaler tout dispositif défectueux ou manquant à moi ou le superviseur.

COMMANDITÉ PAR :



ATTENTION

Plusieurs autorités canadiennes légifèrent l'utilisation des ÉPI dans le lieu de travail. Qu'est-ce qui est exigé pour la conformité aux lois et règlements applicables dans votre province?

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux et avisez-moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Conception d'un programme d'ÉPI efficace, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, disponible à <http://www.ccohs.ca/oshanswers/prevention/ppe/designin.html> et cliquez sur Français.

Ci-dessous se trouvent quelques types d'ÉPI utilisés couramment dans une ferme. Discutons des exemples de quand on doit utiliser chaque type d'ÉPI dans notre ferme et pourquoi (quel est le danger).

Type d'ÉPI	Quand on doit l'utiliser	Pourquoi
Protection auditive		
Protection respiratoire		
Protection oculaire		
Protection des pieds		
Protection des mains		
Protection de la tête		
Protection du corps		
Protection antichutes		

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____

Lieu _____

Animateur de la réunion _____

Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____



SécuritéFermeCanada
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). La tenue régulière de Causeries sécurité, ou réunions de sécurité, avec les travailleurs agricoles est un élément de l'établissement d'un plan de sécurité agricole complet comme précisé dans le Plan de SécuritéFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et la sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuritéFerme Canada, visitez www.casa-acsa.fr/PlanSecuriFermeCanada, ou contactez le bureau de l'ACSA au 1-877-452-2272 pour en apprendre davantage.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par *Cultivons l'avenir 2*, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, avec un soutien des secteurs agricole et des entreprises.